



Donation et protection de mon épouse

Par **Shinigami**, le **30/05/2016** à **09:31**

Bonjour,

Mon épouse et moi sommes mariés depuis mai 2012, en janvier 2013 mes parents m'ont fait donation à moi seul d'une maison que j'occupe bien évidemment avec mon épouse.

Nous avons fait une donation au dernier vivant, cependant d'après ce que je comprend dans l'acte de donation de mes parents, si je décède et que mes parents sont encore vivants alors la maison revient automatiquement à mes parents, laissant mon épouse "à la rue", l'acte de donation parental étant prioritaire sur la donation entre époux. Je précise que depuis la donation parentale mon épouse a beaucoup investi dans la maison (agrandissement, déco, ...) et que nous projetons des travaux conséquents pour le garage et l'assainissement, or nous avons peur de nous lancer dans un nouveau crédit si je décède et que mon épouse doive rembourser en ayant plus le droit de rester dans la maison.

En résumé, je souhaite protéger mon épouse en cas de décès mais je sait pas comment faire.

Vous remerciant par avance de vos retours.

Cordialement.